



## AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE PROJETS DE ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE CHAMPENOISE

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Brie Champenoise, n°2018, en date du 14 octobre 2022, les projets de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales des communes de **Bergères-sous-Montmirail, Boissy le Repos, Charleville, Corfélix, La Villeneuve-les-Charleville, Le Gault-Soigny, Le Thout-Trosnay, Le Vézier, Mécringes, Morsains, Rieux, Soizy aux Bois, Tréfols** et la révision du zonage assainissement de **Verdon**, seront soumis à **enquête publique du 15 novembre 2022 au 16 décembre 2022 inclus**. Madame Adeline HENRY assumera les fonctions de commissaire-enquêteur.

Le zonage d'assainissement est un document annexé au Plan Local d'Urbanisme qui définit les zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif. Il détermine également les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols.

Pendant le délai susvisé, un dossier papier et un dossier sous format informatique seront disponibles au siège de la Communauté de communes de la Brie Champenoise (CCBC), 4 rue des Fosses – 51210 Montmirail aux jours et heures habituels d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance. Le dossier sera mis en ligne sur le site internet de la CCBC.

Un exemplaire papier de chacun des projets de zonage respectifs sera déposé dans la Mairie de la Commune qu'il concerne, afin de permettre aux administrés de ladite commune d'en prendre connaissance sur place, aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie.

Les observations sur les projets de zonage pourront :

- Soit être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet au siège de la CCBC, aux jours et heures d'ouverture habituels, et pendant les permanences de Madame le Commissaire enquêteur ;
- Soit être adressées par écrit à Madame le Commissaire enquêteur, et être déposées ou envoyées par courrier à l'adresse du siège de la CCBC ;
- Soit être envoyées par courriel à [accueil@cc-briechampenoise.fr](mailto:accueil@cc-briechampenoise.fr).

Les observations transmises par écrit seront annexées au registre d'enquête publique.

Des permanences seront assurées par le commissaire-enquêteur, au siège de la CCBC afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public. Les dates et heures de permanence sont les suivantes :

- **Le mardi 15 novembre 2022, de 17 h 30 à 19 h.**
- **Le samedi 26 novembre 2022, de 10 h 30 à 12 h.**
- **Le vendredi 16 décembre 2022, de 17 h 30 à 19 h.**

Ces permanences sont ouvertes à tout public.

Le rapport du commissaire enquêteur annonçant ses conclusions motivées sera transmis à M. le Président de la CCBC, dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, et sera tenu à la disposition du public au siège de la CCBC.